

Jeudi 9 septembre 2021 :

Autant Salah Abdeslam était resté quasi-muet devant les Juges d'Instruction qui ont voulu l'interroger et lors de son procès à Bruxelles en 2018 (*où il a été condamné à vingt ans de prison pour avoir tiré sur des policiers en 2016*), autant il a vite changé de ligne de conduite dès l'ouverture du procès des attentats du 13 novembre 2015 (lire [réflexions gaullistes CC, 08/09](#)).

En se décrivant comme « un combattant de l'État islamique », « traité comme un chien » en prison, le principal accusé a choisi la carte de l'outrance et de la provocation dès le premier jour d'audience.

N'ayant rien à espérer sur son sort, c'était le risque encouru venant d'un homme qui est incontrôlable.

Et il va falloir maintenant tout le doigté et l'expérience du président de la Cour d'assises spéciale, Jean-Louis Périès, pour éviter que ce procès ne se transforme en tribune ouverte pour vomir son prosélytisme religieux.

Car, face aux gesticulations de l'accusé, la Cour et les parties civiles devront opposer fermeté, dignité et respect des principes juridiques.

Quant aux Français, au lieu d'attendre tous les soirs pendant 9 mois de savoir quelle nouvelle énormité cet illuminé aura gratifié la Cour durant l'audience, ils feraient mieux de revendiquer leur fierté de vivre dans un pays laïc, où la raison est le fondement de nos structures sociales et où il fait bon vivre comparé à Kaboul ou ailleurs...

Alors, demandons-nous comment partager et défendre ces valeurs qui fondent notre société

car la lutte contre le terrorisme est tout aussi (*voir plus*) culturelle et intellectuelle que sécuritaire et militaire !

Enfin, en guise de conclusion pour la gouverne de l'autre fou de Dieu, peut-être pourrait-on lui rappeler qu'un chien ne coûte pas 433 000 € par an de gardiennage en fourrière !

Mercredi 8 septembre 2021 :

La France ouvre, aujourd'hui à Paris, le « procès du siècle », celui de tous les superlatifs : aux côtés de Salah Abdeslam, seul membre encore en vie des commandos terroristes du Stade de France, des terrasses et du Bataclan, 13 complices actifs présumés devront répondre de leurs actes face à près de 1 800 parties civiles et 330 avocats (*dont 30 pour la défense*) dans une salle spécialement construite pour l'occasion.

Pendant neuf mois, les débats - qui seront filmés - devront permettre de faire la lumière sur l'horreur absolue des attentats du 13 novembre 2015 qui ont fait 130 morts et des centaines de blessés.

Ils sont l'équivalent pour notre pays du 11 septembre 2001.

Le choc et la sidération qu'ont pu entraîner ces attaques simultanées ; la violence et le bain de sang qui en a résulté ont marqué la société de leur empreinte.

Et parmi les différents retentissements, comment ne pas évoquer un climat de peur, un accroissement des préoccupations sécuritaires et des inquiétudes relatives à la cohésion sociale...

Autant dire que le symbole est fort de juger ces hommes.

C'est l'honneur d'une démocratie de garantir le droit à un procès équitable, là où les fanatiques veulent imposer leur ordre moral par la force !

Pour autant, un procès est-il suffisant en soi pour lutter contre l'obscurantisme religieux ? les influences étrangères sur une jeunesse française désœuvrée dans des cités dortoirs ou dans les prisons, vivier de radicalisation, ne disparaîtront pas comme par enchantement avec le verdict fin mai 2022... après la présidentielle.

Alors, gare aux attentes trop grandes qui seront forcément déçues !